



Municipalité de Saint-Jacques de Leeds, le lundi 4 décembre 2023 a lieu à la salle l'Amicale la séance ordinaire de notre conseil à 19h00.

Sont présents :

Madame Valérie Gagnon

Messieurs : Richard Lefrançois, René Breton, Sébastien Grondin, Dominic Parent

Sous la présidence de Mme Andréa Gosselin, mairesse.

Sont également présents : Mme Sonia Tardif / Directrice générale, M. Anthony Cyr / greffier-trésorier adjoint et M. Éric Guay / Responsable des travaux publics.

## **ORDRE DU JOUR**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
  
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
  - 2.1. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 13 novembre 2023
  - 2.2. Affaires découlant du dernier procès-verbal
  - 2.3. Adoption des comptes du mois
  - 2.4. Résolution adoptant les dépenses incompressibles
  - 2.5. Correspondance
  - 2.6. Période de questions
  - 2.7. Rapport de la MRC
  - 2.8. Rapport des conseillers
  - 2.9. Rapport du responsable des travaux publics
  
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 3.1. Déclaration des intérêts pécuniers
  - 3.2. Fermeture du bureau municipal – période des Fêtes
  - 3.3. Transfert des postes budgétaires de l'année 2023
  - 3.4. Adoption du règlement no 389 ayant pour objet d'établir les prévisions budgétaires pour l'année financière 2024
  - 3.5. Adhésion FQM
  - 3.6. Maire suppléant pour l'année 2024
  - 3.7. Attribution et description des responsabilités de comités aux élus pour l'année 2024
  - 3.8. Réserve financière pour le projet de la bibliothèque
  - 3.9. Réserve financière pour le projet des jeux d'eau
  - 3.10. Addenda numéro 1 : Entente de travail au poste de directrice générale
  - 3.11. Addenda numéro 1 : Entente de travail au poste de greffier-trésorier
  - 3.12. Addenda numéro 1 : Entente de travail au poste de journalier aux travaux publics
  - 3.13. Addenda numéro 1 : Entente de travail au poste de secrétaire-réceptionniste
  - 3.14. Avis de motion et dépôt du règlement no 390 décrétant la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux



4. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 4.1. Adoption du budget de l'entente intermunicipale incendie pour l'année 2024
  - 4.2. Demande d'aide financière pour la formation des pompiers
  - 4.3. Soumission Solutions GA – Service incendie
5. TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORT ET VOIRIE
  - 5.1. Demande Hydro-Québec servitude terrain municipal
  - 5.2. Demande au programme TECQ 2019-2024 – Programmation des travaux numéro 6
6. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
  - 6.1. Formation sur les dérogations mineures donné par la MRC des Appalaches
  - 6.2. Demande d'autorisation de 9360-8529 Québec inc. (Évaporation Leeds)
7. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 7.1. Résultat de l'appel d'offres pour la vidange des installations septiques hors périmètre urbain
8. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTÉ
  - 8.1. Nouvelle bibliothèque – avis de changement no 3 et no 5
9. COMITÉS DES ÉLUS
  - 9.1. Travaux publics
  - 9.2. Loisirs
  - 9.3. Incendies/Infrastructures
10. DIVERS
11. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

253-12-23

Proposée par monsieur Dominic Parent et appuyé par monsieur René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert.

Que l'ordre du jour soit accepté en laissant le VARIA OUVERT.

### 2.1. **ADOPTION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2023.**

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2023 au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

254-12-23

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sébastien Grondin et appuyé par monsieur Richard Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.



## **2.2. AFFAIRES DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL.**

Aucun point.

## **2.3. ADOPTION DES COMPTES DU MOIS.**

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie des comptes du mois au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

ATTENDU QU'une liste des comptes du mois, reçus après l'envoi, a été remise, séance tenante, à tous les membres de ce conseil;

255-12-23

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Valérie Gagnon et appuyé par monsieur Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois soient acceptés et payés. La liste descriptive des comptes à payer est déposée aux archives de la Municipalité pour conservation et consultation.

### **POSTES BUDGÉTAIRES AFFECTÉS PAR LES COMPTES DU MOIS :**

Adm. gén.	44,274.73 \$
Incendie :	11,097.40 \$
Sécurité :	274.05 \$
Voirie	102,760.34 \$
Hygiène du milieu :	15,872.45 \$
Urbanisme :	2,424.56 \$
Loisirs :	200,681.84 \$
Salaires :	14,046.01 \$
TOTAL :	391,431.38\$

## **2.4. RÉOLUTION ADOPTANT LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES.**

256-12-23

Proposée par monsieur Dominic Parent et appuyé par monsieur René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses incompressibles soient acceptées et payées.

## **2.5. CORRESPONDANCE.**

Aucune correspondance.



**2.6. PÉRIODE DE QUESTIONS.**

Madame Andr ea Gosselin invite les citoyens   la p riode de questions. Monsieur Roger Cyr soul ve une inqui tude concernant un chien potentiel dangereux dans la rue Gagn .

**2.7. RAPPORT DE LA MRC.**

Madame Andr ea Gosselin fait un bref rapport de la MRC et pr sente les r sultats globaux du budget 2024.

**2.8. RAPPORT DES CONSEILLERS.**

Aucun point particulier.

**2.9. RAPPORT DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS.**

Le responsable des travaux publics, monsieur  ric Guay, fait le rapport des travaux publics r alis s au cours du mois de novembre et ceux   venir.

**3. ADMINISTRATION G N RALE**

**3.1. D CLARATION DES INT R TS P CUNIERES**

Tel que pr vu   l'article 358 de la Loi sur les  lections et r f rendum municipaux; l' lu suivant remet sa d claration de mise   jour   la directrice g n rale :

Madame Val rie Gagnon d pose sa d claration.

**3.2. FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL – P RIODE DES F TES**

257-12-23

Propos  par madame Val rie Gagnon et appuy  par monsieur S bastien Grondin et r solu   l'unanimit  des conseillers pr sents que le bureau municipal soit ferm  du 22 d cembre 2023 au 7 janvier 2024 inclusivement.



**3.3. TRANSFERT DES POSTES BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 2023**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit combler les variations budgétaires de l'année en cours afin de respecter l'article 6.1 du règlement numéro 270 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du tableau résumant les transferts budgétaires proposés pour la fin de l'année en cours ;

258-12-23

Proposé par monsieur Dominic Parent et appuyé par monsieur René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité procède aux transferts budgétaires selon le tableau remis aux membres du conseil.

**3.4. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 389 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024**

259-12-23

Proposé par monsieur René Breton et appuyé par monsieur Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement numéro 389 ayant pour objet d'établir les prévisions budgétaires de l'année financière 2024 soit adopté et il l'est.

**3.5. ADHÉSION FQM**

260-12-23

Proposé par madame Valérie Gagnon et appuyée par monsieur René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un montant de 1,146.25 \$ plus les taxes applicables soit versé à la FQM pour les frais de l'adhésion annuelle.

**3.6. MAIRE SUPPLÉANT POUR L'ANNÉE 2024**

261-12-23

Proposée par monsieur Dominic Parent et appuyé par monsieur René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que monsieur Sébastien Grondin soit nommé maire suppléant, et ce, pour l'année 2024.



3.7. **ATTRIBUTION ET DESCRIPTION DES RESPONSABILITÉS DE COMITÉS AUX ÉLUS POUR L'ANNÉE 2024**

262-12-23

Proposé par madame Valérie Gagnon et appuyé par monsieur Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les responsabilités des élus soient les suivantes, et ce, pour l'année 2024:

**TRAVAUX PUBLICS :**

**René Breton et Dominic Parent**

- Construction, amélioration et entretien des chemins et des routes, des parcs et des espaces municipaux hors périmètre urbain;
- Acquisition de la machinerie reliée à la voirie;
- Patrimoine;
- Ressources humaines.

**LOISIRS:**

**Valérie Gagnon et Richard Lefrançois**

- Espaces école, centre culturel, terrain de jeux;
- Bibliothèque;
- Projets FRR

**INCENDIES/INFRASTRUCTURES:**

**Sébastien Grondin et Marc-André Routhier**

- Construction, amélioration et entretien des rues, des parcs (Barmainville)
- Espaces municipaux du périmètre urbain (sauf secteur école);
- Acquisition d'équipements et bâtiments;
- Incendie;
- Promotion industrielle et commerciale (Nouveau parc industriel);

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) :**

**René Breton et Marc-André Routhier**

**COMITÉ FAMILLES ET AÎNÉS:**

**Sébastien Grondin**

- Comité familles (Mise à jour Politique familiale);

**COMITÉ ENVIRONNEMENT**

**Dominic Parent et Valérie Gagnon**

**CONSEIL DES AÎNÉS ET OMH**

**Vacant**



**3.8. RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE PROJET DE LA BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a réalisé des dépenses au cours de l'année 2023 dans le cadre du projet de construction du Centre communautaire ;

263-12-23

Proposé par monsieur Richard Lefrançois et appuyé par monsieur Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité affecte une somme de 86,571.00\$ pour la nouvelle bibliothèque dans son excédent de fonctionnement.

**3.9. RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE PROJET DES JEUX D'EAU**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a réalisé des dépenses au cours de l'année 2023 dans le cadre du projet de construction des jeux d'eau ;

264-12-23

Proposé par madame Valérie Gagnon et appuyé par monsieur Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité affecte une somme de 16,500.00\$ pour la construction des jeux d'eau et que le solde disponible soit affecté aux dépenses de l'année courante.

**3.10. ADDENDA NUMÉRO 1 : ENTENTE DE TRAVAIL AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE**

265-12-23

Proposé par monsieur Sébastien Grondin et appuyé par monsieur Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la mairesse soit autorisée, à signer l'addenda numéro 1 au contrat de travail en vigueur de la directrice générale de Saint-Jacques de Leeds afin d'y prévoir les nouvelles conditions de travail à compter du 1 janvier 2024.

**3.11. ADDENDA NUMÉRO 1 : ENTENTE DE TRAVAIL AU POSTE DE GREFFIER-TRÉSORIER**

266-12-23

Proposé par monsieur Richard Lefrançois et appuyé par monsieur René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice générale et la mairesse sont autorisées, à signer l'addenda numéro 1 au contrat de travail en vigueur au poste de greffier trésorier et chargé de projet de Saint-Jacques de Leeds afin d'y prévoir les nouvelles conditions de travail à compter du 1 janvier 2024.

**3.12. ADDENDA NUMÉRO 1 : ENTENTE DE TRAVAIL AU POSTE DE JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS**

267-12-23

Proposé par monsieur Dominic Parent et appuyé par monsieur René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice générale et la mairesse sont autorisées, à signer l'addenda numéro 1 au contrat de travail en vigueur au poste de journalier aux travaux publics de Saint-Jacques de Leeds afin d'y prévoir les nouvelles conditions de travail à compter du 1 janvier 2024.

**3.13. ADDENDA NUMÉRO 1 : ENTENTE DE TRAVAIL AU POSTE DE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE**



268-12-23

Proposé par madame Valérie Gagnon et appuyé par monsieur René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice générale et la mairesse sont autorisées, à signer l'addenda numéro 1 au contrat de travail en vigueur au poste de secrétaire-réceptionniste de Saint-Jacques de Leeds afin d'y prévoir les nouvelles conditions de travail à compter du 1 janvier 2024.

**3.14. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NO 390 DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DE DÉPENSES DES ÉLUS MUNICIPAUX**

269-12-23

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur René Breton et appuyé par madame Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'à une séance subséquente, le conseil de La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds adoptera le règlement 390 décrétant la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil et il a été présenté par la mairesse.



#### 4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

##### 4.1. **ADOPTION DU BUDGET DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE INCENDIE POUR L'ANNÉE 2024**

270-12-23

Proposé par monsieur René Breton et appuyé par monsieur Richard Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le budget du service incendie au montant total de 180,743.00\$ soit adopté et que les quotes-parts respectives des municipalités de Kinnear's Mills et de Saint-Pierre-de-Broughton soient chargées selon les dépenses réelles de 2024.

QUE des frais d'administration de 2 % leur soient chargés lors du rapport final en fonction du montant de leur quote-part à verser.

##### 4.2. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds prévoit la formation de deux pompiers pour le programme Pompier I et/ou de deux pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Appalaches en conformité avec l'article 6 du Programme.



271-12-23

Il est proposé par monsieur Dominic Parent et appuyé par madame Valérie Gagnon et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Appalaches

#### **4.3. SOUMISSION SOLUTIONS GA – SERVICE INCENDIE**

272-12-23

Il est proposé par monsieur René Breton et appuyé par madame Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte la soumission # 50544 de Solution G.A. un montant de 550.90 \$ plus les taxes nettes pour l'achat d'une tablette électronique pour le service incendie.

### **5. TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORT ET VOIRIE**

#### **5.1. DEMANDE HYDRO-QUÉBEC SERVITUDE TERRAIN MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'Hydro Québec portant le numéro de dossier DCL-23274902 qui consiste à accorder à Hydro-Québec et à Bell (leurs représentants et ayants droits) une option d'acquiescer des droits réels et perpétuels de servitude pour une durée de vingt-quatre (24) mois sur une parcelle de terrain ayant une superficie approximative de 129 mètres carrés étant l'assiette de servitude, traversant l'immeuble du lot 5 396 404 ;

273-12-23

Il est proposé par monsieur Sébastien Grondin et appuyé par monsieur Richard Lefrançois et résolu que la municipalité autorise madame Sonia Tardif, directrice générale et greffière trésorière et/ou monsieur Anthony Cyr, greffier trésorier adjoint et chargé de projet à signer les documents relatifs à l'établissement des droits réels de servitude sur le lot 5 396 404 pour des lignes électriques et de télécommunication pour et au nom de la municipalité de Saint-Jacques de Leeds.

#### **5.2. DEMANDE AU PROGRAMME TECQ 2019-2024 - PROGRAMMATION DES TRAVAUX NUMÉRO 6**

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

274-12-23

Il est proposé par monsieur René Breton et appuyé par monsieur Sébastien Grondin et résolu que :



- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 6 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 6 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridique.

## **6. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **6.1. FORMATION SUR LES DÉROGATIONS MINEURES DONNÉ PAR LA MRC DES APPALACHES**

275-12-23

Il est proposé par monsieur René Breton et appuyé par monsieur Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte de payer les frais des membres du comité consultatif d'urbanisme et des employés municipaux intéressés à suivre la formation sur les dérogations mineures qui sera offerte à la MRC des Appalaches le 23 janvier 2024 au coût de 40 \$ par personne.

### **6.2. DEMANDE D'AUTORISATION DE 9360-8529 QUÉBEC INC. (ÉVAPORATION LEEDS)**

CONSIDÉRANT la demande de l'entreprise 9360-8529 Québec Inc. (Évaporation Leeds) pour le passage d'une conduite pour le transport de l'eau d'érables sous la chaussée de la route des Érablières ;



CONSIDÉRANT QUE la nouvelle méthode de travail aura un impact favorable en diminuant le trafic lourd dans ce secteur ;

276-12-23

Il est proposé par madame Valérie Gagnon et appuyé par monsieur Richard Lefrançois que la municipalité accepte la demande d'Évaporation Leeds pour le passage d'une conduite pour le transport de l'eau d'érables sous la chaussée de la route des Érablières à la hauteur du lot #4449308.

Que la présente autorisation soit effective le 15 mai 2024 et elle est conditionnelle aux éléments suivants :

- la totalité des frais en lien avec les travaux sont à la charge du demandeur
- le respect des conditions prévues au règlement numéro 362 relatif à l'occupation du domaine public de la municipalité de Saint-Jacques de Leeds.
- une coordination avec la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton au moins 48 heures avant la fermeture de la route des Érablières.

## **7. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **7.1. RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES HORS PÉRIMÈTRE URBAIN**

ATTENDU QUE le règlement #348 sur la gestion contractuelle permet à la Municipalité de conclure des contrats de gré à gré lorsque les dépenses, par contrat, sont inférieure à 121 200.00\$, taxes incluses (seuil d'appel d'offre public);

ATTENDU QUE la municipalité a procédé par un appel d'offre sur invitation et qu'elle a reçu un seul prix de Sanitaire Fortier le 21 novembre 2023 pour chacune des catégories de fosses à vidanger par Sanitaire Fortier;

ATTENDU QUE la municipalité a pris le temps d'analyser les documents soumis selon les travaux demandés dans le cahier des charges descriptives et de son addenda no 1 daté du 14 novembre 2023 et qu'un ajustement est nécessaire au niveau des quantités inscrites de fosses à vidanger dans les catégories 1,2 et 3 ; soient une diminution d'environ 50% à prévoir (cahier de charges -Section C page C-1) ;

ATTENDU QUE le soumissionnaire maintient les prix unitaires indiqués sur le formulaire de prix pour chacune des catégories malgré les modifications dans les quantités ;

277-12-23

Proposé par monsieur Dominic Parent et appuyé par monsieur René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité octroie le contrat à Sanitaire Fortier pour un montant de 72,244.00\$ plus les taxes nettes :



- Catégorie 1= 224.00\$ x 53 fosses =11,872.00\$ plus les taxes nettes
- Catégorie 2= 254.00\$ x 2 fosses = 508.00\$ plus les taxes nettes
- Catégorie 3= 299.00\$ x 19 fosses = 5,681.00\$ plus les taxes nettes

Pour un total de 18,061.00\$ plus les taxes nettes pour l'année 2024 et qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et les années suivantes, tous les tarifs unitaires indiqués à la soumission seront admissibles à une indexation à partir des prix soumis pour l'année 2024 selon la formule du cahier de charge (Section F, page F-4).

Que la municipalité demande à Sanitaire Fortier de lui remettre une lettre d'engagement qui tiendra compte de la valeur révisée du contrat.

## **8. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTÉ**

### **8.1. NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE – AVIS DE CHANGEMENT NO 3 ET NO 5**

Considérant les avis de changement reçus de Construction Malette et fils inc. pour les travaux suivants :

- Avis de changement No 3 au montant de 5,357.00\$ plus taxes pour des travaux d'isolation sur le mur arrière de l'Hôtel de ville.
- Avis de changement No 5 au montant de 1175.00 \$ plus taxes pour la fourniture et l'installation de 2 serrures numériques de type tactile pour les portes d'entrée en aluminium commercial sur les portes PP01 ET P02.

278-12-23

Proposé par monsieur Sébastien Grondin et appuyé par madame Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte les avis de changement no 3 et no 5 décrits ci-haut.



**9. COMITÉS DES ÉLUS**

**9.1. TRAVAUX PUBLICS**

Aucun point.

**9.2. LOISIRS**

Aucun point.

**9.3. INCENDIES/INFRASTRUCTURES**

Aucun point.

**10. DIVERS**

**11. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

279-12-23

Proposé par monsieur Sébastien Grondin et appuyé par monsieur Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 19h37.

---

Andréa Gosselin  
Mairesse

---

Sonia Tardif, G.M.A.  
Dir. Gén. / greffière -trésorière

**CERTIFICATION DE SIGNATURES**

Je, soussignée, certifie par la présente que les signatures apposées ci-haut prévalent pour toutes les résolutions et annotations comprises dans ce procès-verbal.

**CERTIFICATION DE CRÉDIT**

Je, soussignée, certifie que La municipalité de Saint-Jacques de Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

---

Sonia Tardif, G.M.A.  
Dir. Gén. / greffière -trésorière